

DOCUMENT DE PRINCIPE

30 avril 2018

LES COOPERATIVES ET L'AVENIR DU TRAVAIL

L'Alliance coopérative internationale (ACI), qui dessert et représente environ 3 millions de coopératives et 1,2 milliard de membres coopératifs dans le monde entier et dans tous les secteurs de l'économie, salue l'initiative de l'Organisation internationale du travail (OIT) à l'occasion de son centenaire axée sur l'Avenir du travail, et, par la même occasion de l'établissement de la Commission mondiale sur l'avenir du travail mise en place par l'OIT.

Dans la première partie de ce document, nous apportons nos commentaires au Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail,¹ en conservant la structure et la numérotation du rapport, et en insérant des données montrant que les coopératives sont à la fois l'un des acteurs les plus importants dans le domaine du travail et de l'emploi et un laboratoire significatif en termes de tendances pour l'avenir ; dans la seconde partie, nous proposons des recommandations de politique visant à promouvoir la contribution des coopératives à l'avenir du travail, sur la base des normes définies par l'OIT.²

I. COMMENTAIRES AU RAPPORT INITIAL DU POINT DE VUE DES COOPERATIVES

1 - Aperçu général : les grandes tendances dans le monde du travail

A. Situation actuelle du monde du travail

Selon une estimation récente et prudente, les coopératives réparties dans le monde entier, emploient ou sont la principale source de revenus de plus de 279 millions de personnes, soit environ 10 % de la population totale employée³, sans prendre en compte les emplois et activités économiques créés par le biais des emprunts accordés par les coopératives de crédit, ou par le biais d'autres apports majeurs fournis par les coopératives d'assurance ou d'électricité à des millions de producteurs, ni les emplois indirects générés pour les fournisseurs et les clients. L'économie solidaire et sociale à grande échelle (qui inclut aussi les mutuelles, les entreprises détenues par les employés, les associations, les fondations, les organisations à but non lucratif, les ONG, les entreprises sociales, etc.), dont les coopératives sont un pilier, représente une part encore plus large de la population employée dans le monde. En outre, de nombreuses coopératives sont impliquées dans le

¹ OIT (2017) *Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail* ; Genève : OIT

² De nombreuses données de ce rapport ont été fournies par la CICOPA, l'Organisation Internationale des Coopératives de Production Industrielles, d'Artisanat et de Services de l'Alliance coopérative internationale. L'ACI souhaite remercier la CICOPA pour sa contribution.

³ Eum HS (2017), *Cooperatives and Employment Second Global Report* : Bruxelles : CICOPA

regroupement de PME et de producteurs, tel que cela a été reconnu par l'OIT,⁴ couvrant ainsi une proportion encore plus grande du monde du travail, et ce avec un potentiel d'expansion très élevé.

Au-delà des chiffres, l'emploi coopératif a tendance à devenir de plus en plus durable au fil du temps, il souffre de moins d'inégalité en termes de revenus, et il se caractérise par une meilleure distribution entre les zones urbaines et rurales que la moyenne.⁵ Les coopératives constituent également un grand laboratoire d'expérimentation des formes de travail innovantes et durables et des relations professionnelles au sein de l'entreprise, par exemple au sein des coopératives communautaires, coopératives sociales, coopératives réunissant producteurs agricoles et consommateurs, plateformes collaboratives en ligne, etc.

Les caractéristiques quantitatives et qualitatives des coopératives susmentionnées sont particulièrement pertinentes lorsqu'on examine les observations du Rapport initial, en termes de niveaux de chômage et de sous-emploi actuels, en particulier chez les jeunes, de ratios stagnants de la création d'emploi, de l'insécurité et de la flexibilité grandissantes de l'emploi,⁶ de détérioration de la protection sociale, de croissance des inégalités⁷, et étant donné le fait que l'organisation du travail et de la production des biens et services connaît des changements profonds qui peuvent fortement modifier la manière dont nous travaillons et l'avenir du travail lui-même.

B. Grandes tendances et répercussions sur l'avenir du travail

Les considérations soulevées par le Rapport initial concernant la financiarisation de l'économie ainsi que l'évolution technologique, seront discutées plus loin dans ce document (sections 3.A et 3.B respectivement). Ici, nous allons juste mentionner brièvement les changements climatiques et démographiques.

Les coopératives se développent très rapidement dans les secteurs économiques qui sont liés aux changements démographiques, par ex. le vieillissement de la population, pour les services de soins aux personnes âgées, et les migrations pour l'intégration au travail.⁸ Elles connaissent également une expansion fulgurante dans le champ des services environnementaux et la production d'énergie alternative, dans le cadre d'initiatives visant à lutter contre les changements climatiques.⁹

2 - Le travail et la société

A. Valeur qu'accordent les individus au travail

⁴ OIT (2015) *Small and medium-sized enterprises and decent and productive employment creation*; Genève : OIT

⁵ Roelants R, Eum HS & Terrasi E (2014) *Cooperatives and Employment: a Global Report* ; Bruxelles : CICOPA, p. 8

⁶ Selon l'OIT, le taux d'emploi par rapport à la population a peu chuté entre 1991 et 2016 ; voir OIT (2017) *Rapport initial sur la Commission mondiale sur l'avenir du travail* ; Genève : OIT, p. 1

⁷ *Ibid.*, p 6-7

⁸ OIT (2016) *Global Mapping of the Provision of Care through Cooperatives*; Genève : OIT

⁹ Consulter le site www.RESCoop.eu

Le Rapport initial établit que « *Dans le monde entier, avec quelques différences selon les groupes de revenus des pays, les travailleurs accordent aussi de l'importance à l'expérience personnelle qu'apporte leur travail (emplois intéressants) et sont sensibles à la possibilité d'aider les autres par leur travail (emplois qui permettent aux travailleurs d'aider les autres). Ils accordent aussi de l'importance au fait que leur travail soit utile à la société, en particulier dans les pays en développement et émergents* ». ¹⁰ Le sens accru d'identité et de sens attribué au travail selon le Rapport initial contraste avec le désenchantement grandissant des personnes concernant leur emploi et les perspectives sur le marché du travail également mentionnés dans le rapport. ¹¹

La combinaison de la composante qualitative du travail coopératif et de l'importance quantitative des coopératives, est particulièrement significative à cet égard. Le rapport *Cooperatives and Employment: a Global Report* révèle, à partir d'une série d'entretiens, comment les personnes travaillant dans une coopérative ou dans le cadre d'une coopérative dans différents endroits du monde, ressentent « *à la fois une logique économique, une quête pour l'efficacité, une flexibilité partagée, un sens de la participation, un environnement de type familial, de la fierté et un certain prestige, un fort sentiment identitaire et un accent mis sur les valeurs.* » ¹²

B. Le travail « invisible » doit devenir « visible »

Les coopératives contribuent à rendre visible le travail invisible d'au moins quatre façons :

- a. En contribuant fortement à la transition d'une économie informelle, dans laquelle les travailleurs et leur famille ne bénéficient souvent pas d'une reconnaissance en tant que travailleurs, vers une économie formelle (voir la section 4. A ci-après) ;
- b. En reconnaissant au niveau institutionnel le travail des volontaires dans certaines coopératives multipartites, en particulier les coopératives sociales, comme faisant partie intégrante du travail délivré par une entreprise ;
- c. Par le biais de la contribution volontaire de millions de membres coopératifs à l'Assemblée générale ou aux réunions du Conseil de leur coopérative, qui est reconnue et enregistrée de manière institutionnelle dans les procès-verbaux ; il s'agit, en fait, d'un des plus grands mouvements de travail volontaire au sein des entreprises existant dans le monde, et sans lequel l'expérience coopérative qui repose sur la propriété collective des membres et leur contrôle démocratique, n'existerait pas ;
- d. En rendant visible le « travail virtuel » et le « travail numérique » (voir la section 3 B ci-après).

C. Travail et bien-être

Les niveaux accrus d'accidents sur le lieu de travail et de violence psychologique sur le lieu de travail ¹³ avec des conséquences directes sur la santé et, de plus en plus, sur la vie elle-même, mentionnés

¹⁰ OIT (2017) *Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail* ; Genève : OIT, p. 16

¹¹ OIT (2017) *Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail* ; Genève : OIT, p. 15-18

¹² Roelants R, Eum HS & Terrasi E (2014) *Cooperatives and Employment: a Global Report* ; Bruxelles : CICOPA, p. 9

¹³ La quête pour l'efficacité à n'importe quel prix a encouragé des techniques de gestion des ressources humaines qui affectent fortement l'équilibre psychologique du personnel. Par exemple, un article du New York Times a cité un directeur exécutif de la division marketing des livres d'Amazon affirmant « *j'ai vu presque chaque personne avec laquelle j'ai*

dans le Rapport initial et relayés dans d'autres documents et études, rend l'expérience au sein des coopératives, où un tel phénomène extrême a tendance à être rare grâce à l'identité reposant sur ses membres et enracinée dans la communauté, particulièrement pertinente.¹⁴

L'équilibre entre le temps dédié au travail et celui dédié à la famille constitue également un aspect important d'un emploi de qualité, particulièrement pour les femmes, tel que l'indique le rapport. Dans de nombreux cas, les coopératives ont été à même d'offrir à leurs employés, et en particulier aux femmes, des horaires de travail flexibles, favorisant ainsi l'équilibre entre travail et famille.

Les coopératives ont également contribué à la création d'emplois et à l'intégration par le travail de groupes vulnérables, notamment les femmes, les migrants et les réfugiés. Comme l'a souligné l'OIT¹⁵, dans plusieurs pays, les coopératives ont activement intégré les migrants à la force de travail ou leur ont fourni un soutien, y compris en réduisant les risques psycho-sociaux et au niveau de la santé.

D. Protection sociale efficace pour le XXI^e siècle

La flexibilisation du travail, y compris le travail occasionnel et temporaire, et les contrats « zéro heure », ainsi que l'augmentation dramatique du nombre et du taux de personnes à emploi indépendant dans un certain nombre de pays, ont souvent pour conséquence que les travailleurs ne bénéficient pas de sécurité sociale et de droits sociaux. Malgré la diversité des situations, des statuts légaux et des contextes nationaux, l'un des problèmes majeurs pour les travailleurs atypiques est l'absence de mécanismes offrant un accès aux droits sociaux existants, alors que, comme le Rapport initial l'observe, 55 % de la population mondiale n'a accès à aucune protection sociale, et seulement 29 % ont accès à un système de sécurité sociale complet.¹⁶

Comme cela a souvent été le cas par le passé, les coopératives démontrent qu'elles sont des lieux d'expérimentation et d'innovation lorsqu'il s'agit de garantir les besoins des personnes et leurs conditions de travail. La tendance, en augmentation, des coopératives établies et détenues par des

travaillé pleurer à son bureau ». Kantor J. & Streitfeld D. *Inside Amazon: Wrestling Big Ideas in a Bruising Workplace*; The New York Times, 15 août 2015, http://www.nytimes.com/2015/08/16/technology/inside-amazon-wrestling-big-ideas-in-a-bruising-workplace.html?_r=0. Dans de nombreuses grandes entreprises, la direction de niveau intermédiaire a subi une réduction d'effectifs dramatique, donnant aux employés la perception d'un employeur anonyme, distant et sans visage.

¹⁴ Selon l'OIT, 2,7 millions de décès par an (7 600 par jour) sont dus à des blessures ou maladies liées au travail, tandis que le chômage est également la source de maladies : voir OIT (2017) *Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail* ; Genève : OIT, p.19-20. Selon un article publié dans la revue médicale britannique *The Lancet* sur la base de données recueillies par la Banque mondiale et l'OMS sur 15 ans, il y a eu 160 000 décès en plus dus au cancer dans l'UE entre 2008 et 2010, et ce, en conjonction à la fois avec l'augmentation du chômage et la réduction des dépenses publiques, et plus de 500 000 décès en plus dans le monde : Maruthappu M. *The Role of Universal Health Coverage in Reducing Cancer Death and Disparities*, *The Lancet*, 25 mai 2015, <http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736%2816%2930376-2/fulltext> ; En outre, *The Lancet* a établi en 2015 que le chômage était à l'origine d'environ 45 000 suicides chaque année dans 63 pays : Nordt C. *et al. Modelling suicide and unemployment: a longitudinal analysis covering 63 countries, 2000–11*, *The Lancet Psychiatry*, février 2015, <http://www.thelancet.com/journals/lanpsy/article/PIIS2215-0366%2814%2900118-7/abstract>

¹⁵ ILO, *Labour Migration Highlights No. 2: Labour Migration and Cooperatives*, 2015: <http://s.coop/2685o>

¹⁶ OIT (2017) *Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail* ; Genève : OIT, p. 3

travailleurs/producteurs indépendants, prouve que le modèle coopératif répond aux besoins à la fois des professions indépendantes conventionnelles (artisans, architectes, médecins, chauffeurs de taxi, etc.), et de la catégorie émergente des travailleurs atypiques caractérisée par un risque élevé de précarité, tels que ceux travaillant dans les secteurs de la création ou de l'économie numérique (graphistes, artistes, journalistes, etc.), mais aussi les travailleurs domestiques ou travaillant à leur domicile, en particulier les femmes.¹⁷ En leur offrant à la fois l'autonomie dans l'organisation de leur travail et des services mutualisés, ces coopératives les font bénéficier de droits sociaux et d'une protection sociale, et dans certains cas, à un niveau offrant le maximum de droits auxquels ont droit les employés.¹⁸

3 - Travail décent pour tous : plein emploi et meilleur niveau de vie

A. Quel avenir pour le « plein emploi » ?

Comme l'indique le rapport initial, alors que la Déclaration de Philadelphie de l'OIT et le projet de développement durable pour 2030 des Nations Unies défendent tous deux le plein emploi, les politiques macro-économiques ne mettent plus l'accent sur la stimulation de l'emploi mais sur les prix et la valeur monétaire, l'austérité et la flexibilisation, tandis que la financiarisation de l'économie en lien avec la mondialisation a apporté une tendance à rechercher l'efficacité et les gains à court terme.

D'autre part, selon la lauréate du Prix Nobel Elinor Ostrom, les systèmes participatifs, dont font partie les coopératives, permettent « *l'implication intensive des citoyens dans la conception initiale du système et son maintien* ». ¹⁹ En fait, les coopératives ont tendance à privilégier l'efficacité à long-terme plutôt que l'efficacité managériale à court-terme, à la fois parce qu'elles sont menées par les besoins et aspirations des citoyens, mais aussi parce qu'elles impliquent ces mêmes citoyens dans une entreprise que ces derniers détiennent collectivement et contrôlent de manière démocratique. Ce qui engendre en retour une durabilité et résilience fortes.²⁰ En outre, leur régime financier interne, reposant sur l'accumulation de capital et les retours calculés en fonction des transactions des membres avec la coopérative et non en fonction du capital-actions investi, les protège contre la financiarisation.

B. Évolution technologique et emploi : risque ou opportunité?

Le monde subit sans aucun doute une des vagues les plus profondes et les plus radicales de changement technologique qu'il ait connu, particulièrement dans le domaine de l'informatique et de la robotique, avec des applications significatives dans le secteur de l'automatisation industrielle, la fourniture de biens et de services par le biais de plateformes en ligne, et une organisation du travail

¹⁷ <https://www.wecandoit.coop/>

¹⁸ <http://smart-eu.org/team/belgium/>

¹⁹ *Ibid.* p. 1081

²⁰ Voir Stephen C. Smith and Jonathan Rothbaum *Co-operatives in a global economy: key issues, recent trends and potential for development*, pp 221-241, in Novkovic and Webb, eds. (2014) *Co-operatives in a Post-Growth Era: Creating Co-operative Economics*; Londres: Zed Books

et de la production au sein de laquelle les travailleurs, producteurs et utilisateurs sont souvent disséminés dans l'espace. L'avènement de l'intelligence artificielle et la croissance continue de la robotisation vont modifier la nature des emplois disponibles à l'avenir. Les femmes sont susceptibles de se retirer elles-mêmes de certaines catégories d'emplois et très certainement des postes de direction et de laisser ces postes à des hommes. Dans les pays développés, les changements technologiques pourraient avoir la conséquence fâcheuse de renverser les tendances qui ont été si bénéfiques aux femmes durant les dernières décennies, notamment concernant la sous-représentation des femmes dans les domaines de la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques dans les institutions d'enseignement supérieur.

D'autre part, bien que les changements technologiques laissent plusieurs aspects du monde du travail irrésolus, notamment concernant la dimension sociale du travail, ils offrent également une opportunité de rassembler les personnes. Les machines ne sont toujours pas capables d'agir comme nous le faisons, en ce qui concerne les soins et les relations entre les personnes. Les coopératives sont un acteur essentiel dans ce processus, elles favorisent l'union, désormais renforcée par la technologie, tout en contribuant à l'emploi et au civisme. Le changement technologique peut aussi contribuer à des formes plus authentiques de travail collaboratif, comme la coopération entre producteurs, freelancers et PME par le biais des coopératives, ainsi que celle des coopératives entre elles.²¹

De plus, de nombreuses coopératives font actuellement face aux changements technologiques, et plus elles coopèrent entre elles pour générer des économies d'échelle par le biais de réseaux et groupes, plus elles tendent à réussir à mener cette transformation à bien.²²

Le changement technologique peut même offrir des solutions qui améliorent les processus démocratiques dans l'entreprise (consultations en ligne, vote électronique, etc.), chose fondamentale pour les coopératives puisqu'elles sont régies par un système reposant sur le principe « une personne, une voix ».

C. Nouveaux emplois possibles ?

Le Rapport initial établit que le paysage est en constante évolution, y compris en raison de la transformation technologique, pourrait ouvrir de nouvelles opportunités à l'avenir du travail.²³ Le Massachusetts Institute of Technology (MIT) commente ceci en ces termes : « *il est probable que le travail effectué par les humains va de plus en plus impliquer une pensée innovante, une flexibilité, une créativité et des compétences sociales, choses que les machines ne font pas bien* ». ²⁴ Les coopératives présentent sans aucun doute un fort avantage dans toutes ces activités qui requièrent principalement des connaissances et un facteur humain. Dans un certain nombre de pays, une forte augmentation a

²¹ Mandl I. *et al.* (2015) *New Forms of Employment*; Dublin: Eurofound, p. 118-128

²² Par exemple, comme Ikerlan et les autres centres d'innovation technologique du groupe coopératif MONDRAGON, voir <https://www.ikerlan.es/en/>

²³ OIT (2017) *Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail* ; Genève : OIT, p. 27-28

²⁴ MIT Technology Review Business Report, p. 2

été notée dans la création de coopératives prenant part activement à des activités reposant intensivement sur la connaissance²⁵. Les communautés locales regorgent d'activités permettant aux coopératives d'agir sur des marchés de niche, où les grandes sociétés, y compris celles organisées en plateformes, ont plus de mal à opérer. Les coopératives ont déjà commencé à tirer parti de l'avantage de ces nouvelles opportunités de l'« économie blanche », « l'économie verte », « l'économie circulaire » et les secteurs de la création, dans de nombreux pays. Dans beaucoup de ces activités, la forme coopérative offre un avantage comparatif car une gestion démocratique et décentralisée est souvent propice à leur fourniture. Ces activités ont aussi tendance à présenter un meilleur équilibre des sexes. Le regroupement en groupes et réseaux coopératifs offre de meilleures conditions de développement dans ces secteurs grâce aux économies d'échelle que de tels regroupements génèrent.

Les besoins en biens et services et les demandes de biens et services ont également connu une profonde transformation partout dans le monde. Les besoins de la société et, plus généralement, de la civilisation comme un tout, ont évolué. Les besoins qui apparaissent ne sont plus seulement liés au choix du consommateur ou de l'utilisateur, mais aussi aux évolutions de la société qui laissent avec peu ou aucun choix, comme celui de lutter contre la dégradation de l'environnement, le changement climatique, les migrations, la crise des réfugiés (y compris les réfugiés climatiques), l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population. L'expansion des activités liées à l'informatique, aux services de soins et sociaux, à la protection de l'environnement, la production de l'énergie, la nourriture organique, par exemple, concerne également ces évolutions.²⁶

Les coopératives bénéficient d'un avantage évident dans ces domaines, étant donné leur capacité d'adaptation particulièrement forte à la production d'activités reposant intensivement sur la connaissance. En effet, elles se caractérisent par un haut niveau de légitimité et de qualité du service, puisqu'elles proposent des solutions conçues **pour** et **par** le groupe de personnes concernées. En incluant la communauté ou les bénéficiaires dans le processus de conception et de fourniture, elles augmentent les chances d'adéquation de l'offre aux besoins réels.

4 - Organisation du travail et de la production : « Le travail n'est pas une marchandise »

A. Emploi informel à l'avenir

Selon la nouvelle définition de l'OIT, l'économie informelle « se réfère à toute activité économique effectuée par des travailleurs et unités économiques qui sont – selon la loi ou dans la pratique – non couvertes ou insuffisamment couvertes par des modalités formelles » et « qui ne constituent pas des activités illicites ».²⁷

²⁵ Telles que la biotechnologie, l'ingénierie informatique, la nanotechnologie, la robotique, les télécommunications, la gestion des données, la formation en ligne, etc.

²⁶ Le Massachusetts Institute of Technology (MIT) a établi, dans une étude portant sur l'avenir du travail, que « 62 pour cent des nouveaux emplois en [Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques] qui vont se créer d'ici 2022 seront dans le domaine des soins de santé » aux États-Unis ; MIT (2015) The Future of Work; MIT Technology Review Business Report, p. 3

²⁷ OIT Transition from the Informal to the Formal Economy Recommendation, 2015, n° 204

Aujourd'hui, la détérioration des droits sociaux et de la protection sociale existants pour les travailleurs et la tendance à l'informalisation en découlant, font que de plus en plus de personnes abandonnent les arrangements de travail formels. L'économie informelle s'impose dans les pays en développement, avec l'emploi informel atteignant jusqu'à 90 % de l'emploi total²⁸ tandis que dans les pays industrialisés, les formes de travail atypiques couvertes de manière inadéquate par les systèmes de sécurité sociale en place, et émanant de l'économie formelle ont accru, entre autres, le phénomène dit d'« uberisation ». La recherche empirique, en particulier au sein de l'OIT, indique que, depuis les années 1980, l'économie informelle s'est développée de manière continue.²⁹ Alors que l'impact exact des crises financières mondiales récentes sur la taille de l'économie informelle dans différents pays reste encore à définir, de nouvelles formes d'informalité, souvent liées au développement de technologies nouvelles, ont attiré l'attention en particulier dans les pays les plus industrialisés³⁰ et dans les économies émergentes.³¹

Les coopératives ont été reconnues comme un outil permettant de traiter les problèmes causés par l'économie informelle et l'informalisation. Dans sa Recommandation (No. 193) sur la promotion des coopératives, de 2002, l'OIT établit que « *les gouvernements devraient promouvoir le rôle important des coopératives dans la transformation d'activités qui ne sont souvent que des activités de survie marginales (parfois désignées par les termes "économie informelle") en un travail bénéficiant d'une protection juridique et qui s'intègre pleinement à la vie économique* » (paragraphe 9). La Recommandation (n° 204) de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle de 2015 reconnaît aussi le rôle des coopératives dans la transition.

Les coopératives ont été créées pour soutenir et renforcer les activités économiques des producteurs ou entrepreneurs indépendants dans un environnement d'économie informelle, au moyen de différentes formes de services partagés. Alors que ces coopératives ne peuvent pas toujours fournir un statut légal stable ou une protection sociale formelle à leurs membres, elles contribuent à augmenter et stabiliser les revenus de leurs membres, accroissant la performance et la capacité concurrentielle de l'activité des membres, leur permettant d'être entendus collectivement. Grâce aux coopératives, les producteurs et entrepreneurs indépendants dans un environnement d'économie informelle peuvent bénéficier de divers services qui ne leur étaient pas accessibles en raison de la petite taille de leur entreprise et du manque de dispositions formelles applicables. Au cours des discussions sur les problèmes soulevés par l'économie informelle en termes de travail et d'emploi, plusieurs catégories de travailleurs en situation vulnérable ont attiré particulièrement l'attention : les ramasseurs de déchets, les travailleurs domestiques, les migrants, les vendeurs de rue et dans les marchés, les travailleurs dans les transports, les travailleurs à domicile et les

²⁸ OIT (2017) *Rapport initial pour la Commission mondiale sur l'avenir du travail* ; Genève : OIT, p. 5

²⁹ OIT (2012) *The informal economy and decent work: A policy resource guide - Supporting transitions to formality*, Genève : OIT

³⁰ Comme les pays européens et le Japon, voir la contribution de Smart et JWCU ; Dans certains pays, comme la Roumanie, le travail informel concerne jusqu'à 31,5 % de la population employée, avec un taux deux fois supérieur pour la jeunesse

³¹ Telles que l'Inde, la Chine, le Brésil ou l'Indonésie ; voir Eum, H. (2017) *Cooperatives and employment – Second global report*, Bruxelles : CICOPA

prestataires de services sociaux. Les coopératives ont joué un rôle important, notamment dans les économies en développement et émergentes, dans l'apport d'opportunités de création de revenus pour les femmes, surtout dans le cadre de coopératives regroupant exclusivement des femmes.³² De nombreuses études et rapports indiquent que les coopératives de service partagé entre les travailleurs et les producteurs, peuvent jouer un rôle important dans l'organisation, le soutien et la représentation de ces derniers, en leur offrant un cadre formel par le biais duquel leur activité économique peut être reconnue comme une véritable activité économique, et les membres peuvent négocier avec les autorités publiques pour introduire des régimes de protection et de sécurité sociale appropriés.³³

B. L'organisation du travail dans le cadre des chaînes d'approvisionnement mondiales

Avec la mondialisation, une profonde transformation a eu lieu dans le domaine de la production des biens et des services au cours des 30 dernières années. D'un côté, la production des biens et services a tendance à être effectuée ailleurs, là où elle coûte moins cher ou là où les clients se trouvent, ou les deux. De l'autre, avec le renforcement des chaînes d'approvisionnement mondiales, les biens ou services sont produits de plus en plus au cours d'un processus complexe multi-étapes qui implique plusieurs régions du monde.

Les coopératives, quel que soit leur secteur d'activité économique, contribuent à la promotion et à l'amélioration des chaînes d'approvisionnement mondiales, et ainsi, favorisent le travail décent. Elles offrent à des petits groupes et groupes marginalisés tels que les exploitants agricoles de petite taille une structure qui leur permet d'accéder à des marchés, à l'information, à la technologie et à la finance à des conditions dont ils n'auraient pas pu bénéficier en tant qu'individus. Elles fournissent un modèle de gouvernance qui permet la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes, y compris des travailleurs, dans la gestion de l'entreprise. Elles redistribuent les bénéfices économiques de l'exploitation des chaînes d'approvisionnement mondiales à leurs membres et aux parties prenantes, dont font partie les petits producteurs, les travailleurs et les consommateurs.

Les coopératives ont démontré qu'elles possèdent la flexibilité nécessaire pour modifier leur production afin de rester ou de s'introduire dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, à condition qu'elles reçoivent les services consultatifs appropriés, tandis que les groupes coopératifs ont souvent été dans une position plus solide pour internationaliser et contrôler de grandes parties de la chaîne, permettant la création d'emplois à la fois dans le pays d'origine de leur entreprise et à

³² Comme les coopératives SEWA, voir <http://www.sewafederation.org/>

³³ Voir Birchall, J. & Simmons, R. (2009) *Co-operatives and poverty reduction - Evidence from Sri Lanka and Tanzania*, Manchester : Co-operative College; OIT, 2012, *The informal economy and decent work: A policy resource guide - Supporting transitions to formality*, Genève : OIT ; et Wanyama, F. O. (2014) *Cooperatives and the sustainable development goals – A contribution to the post-2015 development debate*, Genève : OIT

d'autres endroits.³⁴ Les coopératives de commerce équitable sont un autre exemple de l'internationalisation des coopératives, sur la base de chaînes de valeur.³⁵

Le rachat d'entreprise par les employés sous la forme d'une coopérative a souvent lieu dans les entreprises faisant partie de chaînes d'approvisionnement mondiales et qui ferment leurs portes ou qui tentent de délocaliser leur activité. Partout où les services d'accompagnement commercial du mouvement coopératif offrent des conseils professionnels à ces entreprises, comme en France, en Italie et en Espagne, des opérations présentent un taux de réussite élevé.³⁶

C. Diversification de la relation d'emploi

Plusieurs des formes d'emploi atypiques mentionnées dans le rapport initial sont négatives dans leur essence, par exemple les relations d'emploi déguisées, l'auto-emploi indépendant, les contrats zéro heure et l'« économie des petits-boulots ». Toutefois, le système coopératif a généré une série de formes d'emplois atypiques reposant sur la volonté de mettre en œuvre le travail décent, par exemple en définissant le statut des membres travailleurs dans les coopératives de travailleurs ou coopératives sociales, en offrant un emploi salarié aux travailleurs indépendants dans les coopératives d'activité et d'emploi, en offrant aux travailleurs temporaires des conditions de travail meilleures que celles proposées dans les agences d'intérim standard dans les coopératives de travail, etc.³⁷ Ces dernières, cependant, ne doivent pas être confondues avec les fausses coopératives qui sont impliquées dans l'intermédiation dans le domaine de l'emploi, comme cela a été le cas surtout dans l'Amérique latine.

Le Rapport initial mentionne également « l'économie de plateforme ». Les plateformes technologiques classiques tirent parti de la dispersion géographique de la force de travail et de la perte de connexion physique avec celle-ci. Différentes parties d'un même projet sont attribuées à une constellation de travailleurs non connectés les uns avec les autres.³⁸ En conséquence, les travailleurs ne maintiennent qu'un lien virtuel et désincarné avec leur employeur, les laissant de ce fait dans l'incapacité d'unir leurs forces pour faire des demandes sociales communes.

Mais les plateformes en ligne ne définissent pas nécessairement un type d'organisation du travail qui s'avère non avantageuse pour les travailleurs ou les producteurs. En plaçant les intérêts des utilisateurs de la plateforme numérique en première ligne, et en les impliquant dans la gestion

³⁴ Luzarraga JM La estrategia de multilocalización internacional de la Corporación Mondragon, *Ekonomiaz* N.º 79, 1st term, 2012, www.ogasun.ejgv.euskadi.eus/r51.../es/.../downloadPDF

³⁵ Sanchez Bajo, C. and Silvestre, B. (2014) Cooperatives in global value chains; Coffee in Guatemala and cooperatives, in Congrès des Sciences Humaines 2014

³⁶ CECOP (2013) Business Transfers to Employees under the Form of a Cooperative in Europe; Bruxelles: CECOP

³⁷ Eum HS (2017), Cooperatives and Employment Second Global Report: Bruxelles : CICOPA, p. 66

³⁸ Par exemple, le Amazon Mechanical Turk, plateforme de travail en ligne « permet de découper un projet en milliers de sous-tâches, qui sont alors attribuées à des travailleurs externes. Souvent diplômés, les travailleurs novices gagnent entre deux et trois dollars pour une heure de travail dans cet environnement. Tout comme les travailleurs migrants, les juristes ou employés temporaires dans l'industrie du fast-food, ils travaillent de longues heures, sont sous-payés, traités avec peu d'égards par leurs patrons virtuels et ont peu voire pas de bénéfices », dans Scholtz T. (2015) *Platform Cooperativism – Challenging the Corporate Sharing Economy*, New York; Rosa Luxemburg Stiftung, p. 8

financière, commerciale et de l'activité, les plateformes coopératives peuvent diriger leurs efforts vers la satisfaction de ces intérêts et non vers l'accumulation de profits pour le bénéfice d'investisseurs externes qui ont un intérêt purement spéculatif dans le développement de la plateforme. Malgré la dispersion spatiale qui caractérise l'économie de plateforme, les coopératives maintiennent le processus décisionnel dans les mains des travailleurs ou des producteurs.

Les initiatives embryonnaires de plateformes sur le modèle du contrôle démocratique coopératif tendent à suggérer que l'innovation technologique et le contrôle par un petit nombre peuvent être dés-associés, et que le modèle de plateforme peut être compatible avec les caractéristiques structurelles internes des coopératives, peu importe qu'il s'agisse de coopératives regroupant des producteurs, des utilisateurs, des travailleurs ou multipartites.

5 - La gouvernance du travail

A. Gouvernance du travail : État, employeurs et travailleurs

Alors que les syndicats ont souffert d'une baisse du nombre de leurs adhérents au cours des dernières années, comme le précise le Rapport initial, l'adhésion aux coopératives a atteint 1,2 milliard, et le niveau d'emploi coopératif a atteint un nombre significativement plus élevé de personnes que celui représenté par la Confédération syndicale internationale (279 millions contre presque 180 millions). En ce qui concerne le taux de syndicalisation au sein des coopératives, il est souvent similaire à celui du reste des entreprises dans les mêmes secteurs et dans les mêmes pays.

Les organisations coopératives faîtières (fédérations, confédérations, unions, etc.) sont généralement considérées comme des organisations patronales et, comme ces dernières, elles ont grandi en nombre et en termes de nombre d'adhérents au cours des dernières années. Les coopératives étant des entreprises reposant sur leurs membres dotées d'une mission sociale, leurs organisations faîtières ont également une nature particulière et se voient dotées d'une mission spécifique par rapport aux organisations patronales conventionnelles.

B. Innovation dans la gouvernance et la réglementation du travail

Les coopératives ont joué le rôle de pionnières en matière de gouvernance du travail, offrant à leurs membres, dans le cas des coopératives de travailleurs et de producteurs, un double statut de travailleurs et producteurs et de co-propriétaires de leur propre entreprise. Les coopératives multipartites, un modèle désormais en expansion rapide dans plusieurs pays, permet aux travailleurs et/ou producteurs de partager la gouvernance de l'entreprise avec d'autres parties prenantes, tels que les utilisateurs. Ces modèles de gouvernance du travail offrent un fort caractère innovant et expérimental aux coopératives qui reposent sur la participation des membres et le contrôle démocratique.

La recherche du dialogue social et du tripartisme étant certainement légitime, le monde du travail gagnerait beaucoup à y intégrer les coopératives. Dans le même temps, les alliances entre coopératives et syndicats d'une part et organisations patronales d'autre part devraient également être recherchées.

II. RECOMMANDATIONS POLITIQUES POUR LA PROMOTION DES COOPERATIVES

L'OIT, par le biais de sa Recommandation (No. 193) sur la promotion des coopératives, de 2002, a reconnu « *l'importance des coopératives pour la création d'emplois, la mobilisation des ressources et la stimulation de l'investissement, ainsi que leur contribution à l'économie ; et (...) que les coopératives sous leurs différentes formes promeuvent la plus complète participation au développement économique et social de toute la population ;* ».

Il serait par conséquent essentiel que la Commission mondiale élargisse cette reconnaissance dans le cadre de la discussion sur l'avenir du travail. Comme le suggère ce document, la promotion du modèle économique coopératif peut apporter une partie de la solution à plusieurs des défis auxquels fait face le monde du travail.

En conséquence, l'Alliance coopérative internationale appelle la Commission mondiale à :

- reconnaître que les coopératives représentent une proportion considérable de l'emploi mondial et contribuent significativement à relever les défis mis en exergue dans le Rapport initial, et promouvoir le modèle coopératif en tant que créateur d'emplois de qualité et de richesse collective aux niveaux locaux, nationaux et internationaux ;
- recommander que le Bureau international du travail coopère avec l'Alliance coopérative internationale pour identifier et présenter des exemples de bonne pratique mis en œuvre par les coopératives pour traiter les problèmes soulevés dans le rapport initial ;
- recommander que les gouvernements nationaux mettent en œuvre dans sa totalité les politiques de promotion des coopératives entérinées dans la Recommandation (No. 193) de l'OIT sur la promotion des coopératives, de 2002, notamment en :
 - promulguant une législation qui reflète la déclaration de l'ACI sur l'identité coopérative ;
 - promouvant des politiques en faveur de la constitution de réserves coopératives et de l'accès aux crédits ;
 - aidant les coopératives à renforcer les retombées de la politique sociale comme les avantages aux groupes défavorisés tels que les migrants et les réfugiés ;
 - promouvant des politiques en faveur de la participation des femmes ;
 - promouvant l'éducation et la formation coopératives à tous les niveaux du système éducatif, les informations sur les coopératives et le renforcement des compétences coopératives, particulièrement auprès des jeunes ;
 - soutenant la recherche sur les coopératives et l'introduction d'une méthodologie harmonisée pour la collecte et l'analyse des données, afin de démontrer l'impact économique et social des coopératives ;
 - promouvant le rôle des coopératives dans la transformation des activités économiques informelles en activités économiques formelles ;
 - promouvant les initiatives qui facilitent l'émergence et le développement de start-up, la consolidation, la croissance et le regroupement de coopératives par l'accès à des services d'accompagnement de l'activité ;
 - encourageant les échanges d'expérience entre coopératives ;
 - encourageant la représentation des coopératives au sein d'organisations coopératives aux niveaux nationaux et internationaux.

- aidant les coopératives à mettre en œuvre le programme de l’OIT pour le travail décent et l’ODD n°8 des Nations-Unies ;

Par le biais de la Recommandation (No. 193) de l’OIT sur la promotion des coopératives, de 2002, le mouvement coopératif international s’est engagé à promouvoir le travail décent (mentionné dans le préambule et le paragraphe 4) ainsi que les Principes et droits fondamentaux au travail (mentionnés dans le préambule et le paragraphe 4. 1) a)), tandis que l’ODD n° 8 relaie le concept de travail décent de manière formelle au sein des ODD.

Par conséquent, l’ACI demande aux gouvernements d’encourager les efforts des coopératives en promouvant le plein emploi et l’emploi productif, ainsi que le travail décent pour tous, en travaillant systématiquement en vue de développer des conditions qui favorisent le travail décent – la création d’emplois, les droits du travail, la protection sociale et le dialogue social conformément aux Normes du travail internationales définies par l’OIT.

- Emploi. Les gouvernements devraient promouvoir activement le modèle coopératif comme modèle créateur d’emplois de qualité et de richesse collective aux niveaux locaux, nationaux et internationaux
- Protection sociale pour les travailleurs. Les conditions d’accès à une protection sociale devraient changer de sorte que tous les travailleurs puissent y avoir accès, indépendamment de leur statut professionnel.
- Droits des travailleurs. L’absence de tout type de discrimination est entérinée dans le premier principe coopératif. Les États devraient approuver une législation qui permet de surveiller le bon fonctionnement des coopératives, y compris dans le domaine des droits des travailleurs.
- Dialogue social. L’importance et le rôle du dialogue social et de la concertation collective à tous les niveaux et pour traiter les impacts des changements numériques, environnementaux et démographiques, qui sont la source de profondes transformations pour les employés, les employeurs et leur relation, doivent être mis en avant. En outre, le dialogue et les alliances entre le mouvement coopératif et les syndicats doivent être fortement encouragés.

●●● À PROPOS DE L’ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE ●●●

L’Alliance Coopérative Internationale (ACI) est une association internationale à but non lucratif fondée en 1895, dont la vocation est de promouvoir le modèle d’entreprise coopérative. L’ACI est la voix des coopératives du monde entier, elle représente 308 fédérations de coopératives au niveau national, organisations coopératives individuelles et bureaux gouvernementaux concernés par les coopératives dans 107 pays (chiffres exacts au mois d’avril 2018).

L’ACI travaille avec les gouvernements et organisations au niveau mondial et régional afin de créer des environnements législatifs favorisant la formation et le développement des coopératives. L’Alliance coopérative internationale promeut l’importance du modèle économique reposant sur les valeurs coopératives.

L’Alliance Coopérative Internationale réunit des coopératives du monde entier et est le garant des valeurs et des principes coopératifs, elle défend leur modèle d’entreprise économique unique fondé sur des valeurs, qui offre aux individus et aux communautés des

outils leur permettant de s'entraider et d'avoir une influence sur leur développement. L'ACI défend les intérêts et la réussite des coopératives, diffuse les bonnes pratiques et le savoir-faire des coopératives, renforce le développement de leur capacité et surveille leur performances et leur progression au fil du temps.

Une personne sur six à travers le monde est un coopérateur. Grâce à l'adhésion de ses membres, l'Alliance représente 1,2 milliard de personnes réparties dans 2,94 millions de coopératives à travers le monde. Les 300 plus grandes coopératives à travers le monde ont cumulé des revenus annuels de 2,16 mille milliards USD (2015) et 280 millions de personnes sur la planète (10 % de la population active) assurent leurs moyens de subsistance grâce aux coopératives, soit par le biais de l'emploi direct, soit en s'organisant en coopératives.

Le siège international de l'Alliance Coopérative Internationale se trouve à Bruxelles, en Belgique mais l'ACI est organisée en quatre bureaux régionaux (Europe, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique) et huit organisations sectorielles (coopératives du secteur bancaire, de l'agriculture, de la pêche, de l'assurance, de la santé, du logement, des consommateurs, et de l'industrie et des services).